

Compte de résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2022			31.12.2021
	France	Exportation	Total	
Ventes de marchandises				
Production vendue biens				
Production vendue services	986 079		986 079	907 459
Chiffres d'affaires nets	986 079		986 079	907 459
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			741	418
Autres produits			7	215
Total des produits d'exploitation	(I)		986 827	908 092
Achats de marchandises			(18 058)	(18 637)
Autres achats et charges externes			(705 476)	(592 759)
Impôts, taxes et versements assimilés			(4 214)	(3 638)
Salaires et traitements			(13 986)	(16 189)
Charges sociales			(3 515)	(5 363)
Dotations d'exploitation :				
Sur immobilisations : Dotations aux amortissements			(29)	(29)
Pour risques et charges : dotations aux provisions			(119)	(863)
Autres charges			(470)	(4 781)
Total des charges d'exploitation	(II)		(745 866)	(642 259)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			240 961	265 833
Bénéfice attribué ou perte transférée	(III)			
Perte supportée ou bénéfice transféré	(IV)			
Produits d'intérêts financiers			750 128	721 590
Produits des autres valeurs mobilières			0	0
Autres intérêts et produits assimilés			123 276	66 738
Reprises sur provisions et transferts de charges			886 784	401 091
Différences positives de change			2 653	55 729
Total des produits financiers	(V)		1 762 842	1 245 148
Dotations financières aux amortissements et provisions			(99 845)	(664 060)
Intérêts et charges assimilées			(1 210 457)	(1 319 854)
Différences négatives de change			(8 029)	(53 301)
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			0	0
Total des charges financières	(VI)		(1 318 331)	(2 037 215)
RÉSULTAT FINANCIER	(V - VI)		444 510	(792 066)
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	(I-II+III-IV+V-VI)		685 472	(526 233)

Compte de résultat (suite)

<i>(en milliers d'euros)</i>		31.12.2022	31.12.2021
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		32 545	13 130
Produits exceptionnels sur opérations en capital		5 396	2 690 708
Reprises sur provisions et transferts de charges		2 353	0
Total des produits exceptionnels	(VII)	40 294	2 703 838
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		(105 382)	(28 754)
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		(263 110)	(1 423 651)
Charges exceptionnelles aux amortissements et provisions		(5 558)	(942)
Total des charges exceptionnelles	(VIII)	(374 049)	(1 453 346)
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(VII - VIII)	(333 756)	1 250 492
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	(IX)		
Impôts sur les bénéfices	(X)	-153 289	-294 535
Total des produits	(I + III + V + VII)	2 789 962	4 857 078
Total des charges	(II + IV + VI + VIII + IX + X)	(2 284 958)	(3 838 285)
BÉNÉFICE OU PERTE		505 005	1 018 794
(total des produits - total des charges)			

ALTICE FRANCE
Société anonyme au capital de 443.706.618 euros
Siège social : 16, rue du Général Alain de Boissieu - 75015 Paris
794 661 470 RCS Paris

(la « Société »)

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
DU 4 AVRIL 2023**

L'an deux mille vingt-trois,
Le quatre avril,
A quatorze heures et trente minutes,

Les actionnaires de la Société se sont réunis en Assemblée Générale Mixte, au siège social de la Société, sur convocation faite par le Conseil d'administration dans les formes et délais prescrits par la loi et les statuts (l'« **Assemblée Générale** »).

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé participant à l'Assemblée en rentrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée Générale procède à la composition de son bureau.

Conformément à l'article 19 des statuts, l'Assemblée Générale est présidée par M. Arthur Dreyfuss, en sa qualité de président du Conseil d'Administration.

Altice France Holding S.A., représentée par Monsieur Arthur Dreyfuss, et Altice Luxembourg S.A., représentée par Monsieur Monsieur Arthur Dreyfuss, actionnaires présents, sont appelées comme Scrutateurs.

Mme Françoise Ayroles est appelée aux fonctions de Secrétaire.

Le cabinet Deloitte & Associés, représenté par Mme Hélène De Bie, Commissaire aux comptes et le cabinet KPMG, représenté par M. Grégoire Menou, Commissaire aux comptes, régulièrement convoqués, sont présents.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents ou représentés possèdent 443.706.618 actions, ayant une valeur nominale de 1 euro chacune, sur les 443.706.618 actions ayant un droit de vote.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée Générale :

- les copies des lettres de convocations adressées aux actionnaires et aux Commissaires aux comptes ;
- la feuille de présence de l'Assemblée Générale, à laquelle les pouvoirs des actionnaires représentés par des mandataires et les formulaires de vote par correspondance sont annexés ;
- le texte des résolutions soumises à l'Assemblée Générale ;
- le rapport de gestion du Conseil d'Administration, incluant le rapport de gestion du Groupe ;
- le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
- le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés ;
- le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce ;

- le bilan, le compte de résultat et les annexes des comptes sociaux pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
- le montant global des rémunérations versées aux cinq personnes les mieux rémunérées, ainsi que l'attestation des Commissaires aux comptes afférente ;
- un exemplaire des statuts de la Société.

[début de l'extrait

TROISIEME RESOLUTION

Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux comptes, **décide** d'affecter un montant de 505.004.695,35 euros au poste « *Réserves diverses* ». Le poste « *Réserves diverses* » passe ainsi de 1.018.793.571,10 euros à 1.523.798.266,45 euros.

L'Assemblée Générale **constate** que le poste « *Report à nouveau* » reste inchangé et s'élève à 255.002,86 euros.

L'Assemblée Générale **constate** également que la réserve légale est intégralement dotée, à hauteur de 44.370.661,80 euros.

L'Assemblée Générale **constate** que les capitaux propres de la Société sont supérieurs à la moitié du capital social et s'élèvent à un montant de 2.180.449.690,99 euros.

En application de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée Générale **constate** que les dividendes suivants ont été distribués au titre des exercices précédents :

- le 14 avril 2021, l'Assemblée Générale de la Société a approuvé la distribution exceptionnelle d'un montant de 4.559.839.801,20 euros. Le montant de cette distribution éligible à l'abattement était de 0 euro ;
- le 19 décembre 2019, le Conseil d'administration de la Société a approuvé la distribution d'un acompte à valoir sur le dividende de l'exercice 2019 pour un montant total de 501.388.478,34 euros. Le montant de cette distribution éligible à l'abattement était de 0 euro ;
- le 14 août 2019, l'Assemblée Générale de la Société a approuvé la distribution exceptionnelle d'un montant de 1.050.000.000 euros. Le montant de cette distribution éligible à l'abattement était de 0 euro ;
- le 7 mai 2019, l'Assemblée Générale de la Société a approuvé la distribution exceptionnelle d'un montant de 820.000.000 euros. Le montant de cette distribution éligible à l'abattement était de 0 euro.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

.....**fin de l'extrait]**

Extrait certifié conforme

M. Arthur Dréyfus
Président



Altice France S.A.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022
16, rue du Général Alain de Boissieu
75015 Paris

KPMG Audit
Tour Eqho
2, avenue Gambetta
92066 Paris La Défense
France

Deloitte & Associés
Tour Majunga
6, place de la Pyramide
92908 Paris La Défense
France

Altice France S.A.

16, rue du Général Alain de Boissieu
75015 Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

À l'assemblée générale de la société Altice France,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Altice France relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les autres participations, créances rattachées à des participations et autres immobilisations financières, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2022 s'établit respectivement à 11 553 387 milliers d'euros, 6 896 167 milliers d'euros et 616 662 milliers d'euros, sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur valeur nominale, et dépréciées sur la base de leur valeur d'utilité ou en fonction de l'évaluation du risque de non recouvrement des créances, selon les modalités décrites dans la note 3.3 « Immobilisations financières » de l'annexe. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent ces coûts d'acquisition et ces valeurs d'utilité, à contrôler la cohérence des hypothèses retenues et à revoir les calculs effectués par la société.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires, à l'exception du point ci-dessous.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévus à l'article D.441-6 du code de commerce, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;


- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 10 mars 2023
Les commissaires aux comptes

KPMG S.A.

Deloitte & Associés

 Grégoire Menou

 Nicolas Piofret



Grégoire Menou
Associé

Nicolas Piofret
Associé

Hélène De Bie
Associée

Altice France S.A.

Comptes Annuels au
31 décembre 2022



Altice France
16, rue du Général Alain de Boissieu
75015 Paris

Bilan actif

<i>(en milliers d'euros)</i>		31.12.2022		31.12.2021	
		Brut	Amortissements & Provisions	Net	Net
Capital souscrit non appelé	(I)				
Frais d'établissement		62	62	0	0
Autres immobilisations incorporelles		115	87	28	57
Total immobilisations incorporelles		177	149	28	57
Autres participations		11 655 362	101 975	11 553 387	10 985 184
Créances rattachées à des participations		6 896 167		6 896 167	6 550 984
Autres immobilisations financières		616 662		616 662	563 987
Total immobilisations financières		19 168 191	101 975	19 066 216	18 100 155
Total Actif Immobilisé	(II)	19 168 368	102 125	19 066 244	18 100 212
Avances et acomptes versés sur commandes		11 919		11 919	7 919
Clients et comptes rattachés		534 910		534 910	438 605
Autres créances		4 151 166		4 151 166	3 985 900
Total créances		4 686 077	0	4 686 077	4 424 505
Valeurs mobilières de placement		1		1	1
Instruments financiers dérivés - Actif		232 422		232 422	232 422
Disponibilités		22 374		22 374	81 542
Total Trésorerie		254 797		254 797	313 965
Charges constatées d'avance		44 040		44 040	52 615
Total Actif circulant	(III)	4 996 833	0	4 996 833	4 799 004
Frais d'émission d'emprunt à étaler	(IV)				
Primes de remboursement des obligations	(V)				
Écarts de conversion et différence de réévaluation - Actif	(V)	1 271 353		1 271 353	368 650
Total Général	(I à VI)	25 436 554	102 125	25 334 430	23 267 866

Bilan passif

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2022	31.12.2021	
Capital social ou individuel (dont versé :)	443 707	443 707	
Primes d'émission, de fusion, d'apport...	168 319	168 319	
Réserve légale	44 371	44 371	
Autres réserves	1 018 794	0	
Report à nouveau	255	255	
Acompte sur dividende	0	0	
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	505 005	1 018 794	
Total capitaux propres	(I)	2 180 450	1 675 445
Produit des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
Total autres fonds propres	(II)		
Provisions pour risques	6 892	3 540	
Provisions pour charges	96 158	606 300	
Total provisions pour risques et charges	(III)	103 050	609 840
Autres emprunts obligataires	12 181 560	11 746 396	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	6 880 150	6 609 979	
Emprunts et dettes financières divers	918 360	4 844	
Total Dettes financières	19 980 070	18 361 219	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	543 420	474 604	
Dettes fiscales et sociales	111 334	92 395	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0	0	
Autres dettes	1 037 605	1 344 697	
Total Dettes d'exploitation	1 692 360	1 911 697	
Instruments financiers dérivés - Passif	555 911	437 447	
Produits constatés d'avance	822 590	272 184	
Total dettes	(IV)	23 050 930	20 982 546
Écarts de conversion et différence de réévaluation - Passif	(V)	0	35
Total Général	(i à v)	25 334 430	23 267 866

Compte de résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2022			31.12.2021
	France	Exportation	Total	
Ventes de marchandises				
Production vendue biens				
Production vendue services	986 079		986 079	907 459
Chiffres d'affaires nets	986 079		986 079	907 459
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			741	418
Autres produits			7	215
Total des produits d'exploitation	(I)		986 827	908 092
Achats de marchandises			(18 058)	(18 637)
Autres achats et charges externes			(705 476)	(592 759)
Impôts, taxes et versements assimilés			(4 214)	(3 638)
Salaires et traitements			(13 986)	(16 189)
Charges sociales			(3 515)	(5 363)
Dotation d'exploitation :				
Sur immobilisations : Dotations aux amortissements			(29)	(29)
Pour risques et charges : dotations aux provisions			(119)	(863)
Autres charges			(470)	(4 781)
Total des charges d'exploitation	(II)		(745 866)	(642 259)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			240 961	265 833
Bénéfice attribué ou perte transférée	(III)			
Perte supportée ou bénéfice transféré	(IV)			
Produits d'intérêts financiers			750 128	721 590
Produits des autres valeurs mobilières			0	0
Autres intérêts et produits assimilés			123 276	66 738
Reprises sur provisions et transferts de charges			886 784	401 091
Différences positives de change			2 653	55 729
Total des produits financiers	(V)		1 762 842	1 245 148
Dotations financières aux amortissements et provisions			(99 845)	(664 060)
Intérêts et charges assimilées			(1 210 457)	(1 319 854)
Différences négatives de change			(8 029)	(53 301)
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			0	0
Total des charges financières	(VI)		(1 318 331)	(2 037 215)
RÉSULTAT FINANCIER	(V - VI)		444 510	(792 066)
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	(I-II+III-IV+V-VI)		685 472	(526 233)

Compte de résultat (suite)

<i>(en milliers d'euros)</i>		31.12.2022	31.12.2021
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		32 545	13 130
Produits exceptionnels sur opérations en capital		5 396	2 690 708
Reprises sur provisions et transferts de charges		2 353	0
Total des produits exceptionnels	(VII)	40 294	2 703 838
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		(105 382)	(28 754)
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		(263 110)	(1 423 651)
Charges exceptionnelles aux amortissements et provisions		(5 558)	(942)
Total des charges exceptionnelles	(VIII)	(374 049)	(1 453 346)
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(VII -VIII)	(333 756)	1 250 492
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	(IX)		
Impôts sur les bénéfices	(X)	-153 289	-294 535
Total des produits	(I + III + V + VII)	2 789 962	4 857 078
Total des charges	(II + IV + VI + VIII + IX + X)	(2 284 958)	(3 838 285)
BÉNÉFICE OU PERTE		505 005	1 018 794
(total des produits - total des charges)			

Notes aux comptes annuels

1	Présentation de la société.....	6
2	Faits marquants de l'exercice.....	6
3	Règles et méthodes comptables	7
4	Compléments d'informations relatifs au bilan et au compte de résultat	11
5	Engagements hors bilan	27
6	Litiges.....	28
7	Événements postérieurs à la clôture de l'exercice.....	29
8	Annexes.....	30

1 Présentation de la société

Altice France (ci-après « la Société ») est une société anonyme de droit français constituée en août 2013 et dont le siège social est situé en France.

Issu du rapprochement entre Numericable et SFR, le Groupe Altice France a une position majeure sur tous les segments du marché français des télécommunications grand public, entreprises, collectivités et marché de gros.

Le Groupe s'est inscrit dans un nouveau modèle de plus en plus intégré autour de la convergence Accès-Contenus. Son pôle Médias est composé de NextRadioTV et ses filiales qui regroupent les activités audiovisuelles du Groupe en France (RMC Sport, BFM TV, BFM Business, BFM Paris, RMC and, RMC Découverte, entre autres...).

En 2018, la Société a aussi intégré ses principaux fournisseurs de maintenance et de relation clientèle (Altice Technical Services France "ATSF" et Altice Customer Services "ACS"). Il a aussi une présence marquée dans les territoires d'Outre-Mer français sur lesquels il s'est étendu avec l'acquisition d'Outremer Telecom en 2018.

Au 31 décembre 2022, Altice France Holding S.A. (« Altice France Holding ») détient 100% moins une action d'Altice France, Altice Luxembourg S.A. (« Altice Luxembourg ») en détenant une action.

Altice France porte certains salariés dirigeants du Groupe. Le coût de ces derniers (essentiellement salaires et charges sociales) est refacturé aux filiales du Groupe.

2 Faits marquants de l'exercice

2.1 Finalisation de l'acquisition Coriolis

Le 3 mai 2022, Altice France a finalisé l'acquisition de Coriolis. Cette acquisition a été financée par prélèvement sur la ligne de crédit renouvelable disponible pour un montant de 325 millions d'euros (incluant l'ajustement du prix d'acquisition et hors paiement différé). Au 31 décembre 2022, le montant du paiement différé s'élève à 117 millions d'euros.

2.2 Acquisition de Syma

En mai 2022, Altice France a finalisé l'acquisition de l'opérateur de réseau mobile virtuel Syma. Le prix d'acquisition s'est élevé à 93,6 millions d'euros (correspondant à la valeur d'entreprise). Altice France a payé un montant de 61,2 millions d'euros (hors ajustement de prix et après déduction de la dette nette). Au 31 décembre 2022, le montant du paiement différé s'élève à 9,6 millions d'euros. L'acquisition a été financée par prélèvement sur la ligne de crédit renouvelable.

2.3 Restructuration des swaps

Altice France a restructuré certains swaps de devises au cours de l'année 2022. Dans le cadre de cette restructuration, la Société a encaissé un montant de 584,4 millions euros.

2.4 Changement de gouvernance

Le 24 août 2022, Arthur Dreyfuss, Président des sociétés du pôle média, devient Président-directeur Général d'Altice France.

2.5 Emprunt SFR Fibre de 830 millions d'euros

Le 1^{er} janvier 2022, un emprunt a été consenti par SFR Fibre à Altice France pour une valeur de 830 millions d'euros, portant intérêt au taux de 10,5% et ayant pour date de maturité le 01 janvier 2030.

3 Règles et méthodes comptables

Les états financiers ont été établis et arrêtés par le Conseil d'administration de la société en date du 2 mars 2023.

Conformément à la législation française, les états financiers seront considérés comme définitifs lorsqu'ils auront été approuvés par les actionnaires de la Société lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui se tiendra le 4 avril 2023.

3.1 Généralités

Les comptes annuels sont établis et présentés suivant les principes, normes et méthodes comptables découlant du plan comptable général de 2014 conformément au règlement ANC 2014-03, à l'ensemble des règlements l'ayant modifié par la suite ainsi qu'aux avis et recommandations ultérieurs du Conseil national de la Comptabilité et du Comité de réglementation Comptable.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels et aux hypothèses de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation ;
- Indépendance des exercices ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes comptables adoptées par la Société sont décrites ci-après, avec les informations complémentaires relatives au bilan et au compte de résultat.

3.2 Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou de production. Les frais d'acquisition sont inclus dans le coût d'entrée des immobilisations.

Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire sur la base des durées d'usage des immobilisations, comme indiqué ci-dessous :

- Logiciel 4 ans

3.3 Immobilisations financières

Les titres de participation

➤ Les titres de participations sont comptabilisés à leur coût d'acquisition.

Les frais d'acquisition de titres sont directement comptabilisés en charges.

➤ Comptabilisation des titres reçus dans le cadre d'une attribution gratuite aux actionnaires de titres reçus en rémunération d'un apport partiel d'actif réalisé par une filiale :

Lors de l'attribution gratuite à ses propres actionnaires par une filiale, des actions reçues d'une société en rémunération d'un apport partiel d'actif, prévue par l'article 115-2 du CGI, par voie de distribution dans le cadre d'une répartition d'actifs, la comptabilisation des titres reçus est la suivante :

La valeur comptable des titres de la filiale (société apporteuse) détenus préalablement à l'attribution gratuite est répartie entre les titres déjà détenus et les nouveaux titres de la société bénéficiaire des apports, (attribués gratuitement), au prorata de leurs valeurs réelles respectives déterminées à la date de l'apport.

➤ Une dépréciation est constatée par voie de provision lorsque la valeur d'utilité des titres est inférieure au coût d'acquisition. La valeur d'utilité est appréciée en tenant compte des perspectives de développement et de résultats futurs et des actifs incorporels détenus.

Les créances rattachées à des participations

Les créances rattachées aux participations sont inscrites à leur valeur nominale et, le cas échéant, sont dépréciées en fonction de l'évaluation du risque de non-recouvrement.

Autres immobilisations financières

Les autres immobilisations financières sont constituées de prêts accordés, des dépôts, des cautions et de mali de fusion sur actifs financiers.

Les prêts sont inscrits à leur valeur nominale et, le cas échéant, sont dépréciés en fonction de l'évaluation du risque de non-recouvrement.

3.4 Créances

Les créances clients et comptes rattachés sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Il est tenu compte de l'antériorité de la créance et du risque d'irrecouvrabilité.

3.5 Conversion des dettes et créances en devises

Les créances et les dettes en monnaies étrangères sont converties et comptabilisées en euros sur la base du dernier cours de change.

Lorsque l'application du taux de conversion à la date de l'arrêté des comptes a pour effet de modifier les montants en euros précédemment comptabilisés, les différences de conversion sont inscrites, à l'actif au poste « Écarts de conversion actif » lorsque la différence correspond à une perte latente, au passif au poste « Écarts de conversion passif » lorsque la différence correspond à un gain latent.

Les éventuelles pertes latentes entraînent la constitution d'une provision pour risques à hauteur du risque de pertes non couvert par ailleurs.

Selon le règlement de l'ANC 2015-05 datant du 2 juillet 2015, les pertes et les gains de changes sur les créances et les dettes commerciales sont comptabilisées en résultat d'exploitation. Les gains et pertes de changes sur les opérations de nature financières réalisées par la Société au cours de l'exercice sont comptabilisés en résultat financier.

3.6 Provisions pour risques et charges

Des provisions sont constituées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation d'Altice France à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire, contractuel ou découler des pratiques de la Société.

L'estimation du montant des provisions correspond à la sortie de ressources qu'il est probable qu'Altice France devra supporter pour remplir son obligation, sur la base des éléments d'appréciation dont la Société dispose lors de l'arrêté des comptes.

Indemnités conventionnelles de départ en retraite

Régimes d'avantages au personnel

En vertu d'obligations résultant de la législation française ou d'accords d'entreprise, Altice France offre à ses salariés des prestations de retraite sous la forme de versement d'une indemnité lors du départ en retraite.

Altice France applique la recommandation n° 2013-02 de l'Autorité des Normes Comptables (« ANC ») relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraites et avantages similaires. Pour les régimes à prestations définies, les charges de retraite sont déterminées selon la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode prend en compte la probabilité du maintien du personnel dans la société jusqu'au départ en retraite, l'évolution prévisible de la rémunération future, de l'actualisation financière ainsi que les contributions associées. Elle implique également l'utilisation d'un taux de rendement attendu égal au taux d'actualisation le cas échéant et la reconnaissance du coût des services passés par le résultat intégralement et immédiatement. Les écarts actuariels sont comptabilisés dans le résultat de l'exercice de la manière suivante : l'amortissement y afférent est calculé en divisant l'excédent des profits et pertes actuariels au-delà de 10 % de la valeur de l'obligation ou de la juste valeur des actifs du plan, si elle est supérieure, à l'ouverture de l'exercice, par la durée de vie active moyenne attendue des bénéficiaires. De ce fait, Altice France comptabilise des passifs au titre des retraites, ainsi que la charge nette correspondante sur la période de répartition des droits des employés.

Le 5 novembre 2021, l'ANC a mis à jour la recommandation n° 2013-02 en introduisant un choix de méthode relatif à la répartition des droits à prestations pour certains régimes à prestations définies. Altice France a choisi d'adopter la nouvelle méthode proposée, qui conduit à étaler l'engagement uniquement à compter de la date à laquelle chaque année de services

compte pour l'acquisition des droits à prestation, c'est-à-dire sur la période précédant l'âge de départ en retraite permettant d'atteindre le plafond. L'impact de ce changement de méthode a été comptabilisé en report à nouveau durant l'exercice 2021.

La dette actuarielle au 31 décembre est évaluée selon les hypothèses suivantes :

- Départ volontaire à l'initiative du salarié à 65 ans ;
- Taux moyen de charges sociales patronales : 30,95 % ;
- Autres taux présentés dans le tableau ci-après :

	2022	2021
Taux d'actualisation	3,30 %	0,90 %
Taux de croissance des salaires	2,00 %	2,00 %
Taux d'inflation	2,00 %	2,00 %

Le taux d'actualisation est basé sur les taux « iBoxx € Corporates AA ».

3.7 Frais d'augmentation de capital

Conformément à l'avis 2000-D du Comité d'urgence du CNC, les frais externes directement liés à l'augmentation de capital sont imputés sur la prime d'émission. Les autres coûts sont comptabilisés en charges de l'exercice.

3.8 Frais d'émission d'emprunts

Les frais d'émission et de renégociation d'emprunts sont enregistrés dans les charges de l'exercice d'émission des emprunts.

3.9 Instruments financiers dérivés

La Société gère les risques de marché liés aux variations des taux d'intérêt et des cours de change, en utilisant des instruments financiers dérivés, notamment des cross currency swaps et des swaps de taux.

La plupart de ces instruments sont utilisés à des fins de couverture.

Les produits et charges (latents ou réalisés) relatifs aux instruments financiers dérivés de couverture sont reconnus au compte de résultat de manière symétrique au mode de comptabilisation des produits et charges sur l'élément couvert. Ainsi, les variations de valeur des instruments de couverture ne sont pas reconnues au bilan, sauf si la reconnaissance en partie ou en totalité de ces variations inscrites dans les comptes Instruments financiers dérivés actif ou passif (comptes 52) permet d'assurer un traitement symétrique avec l'élément couvert. Cela concerne principalement les cross currency swaps adossés à des dettes ayant fait l'objet de restructurations.

Par ailleurs, si l'instrument de couverture prend fin, ou est restructuré avant que l'élément couvert n'impacte le résultat, le gain ou la perte réalisée sur l'instrument de couverture est reporté dans un compte d'attente au bilan (produits constatés d'avance en cas de soultte reçue) tant que l'élément couvert remplit les conditions d'éligibilité à la couverture.

Les instruments financiers en position ouverte isolée (non qualifiés comptablement de couverture) sont comptabilisés à la juste valeur au bilan en contrepartie de comptes de régularisation présentés dans les rubriques « Écarts de conversion et différences d'évaluation ». Ces instruments financiers font l'objet d'une provision pour risque en cas de perte latente.

3.10 Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance sont constitués :

- De produits constatés d'avance liés à l'exploitation, les produits étant rapportés au résultat lorsque la prestation a été réalisée ;
- De produits constatés d'avance de nature financière (se référer à la note 3.9 Instruments financiers dérivés).

3.11 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est composé :

- Des refacturations de charges opérationnelles aux sociétés du Groupe Altice France (management fees, facturation de loyers pour le site Altice Campus..) ;

- Des revenus provenant de la construction du réseau FttH suite à la signature de contrats de déploiement et de maintenance. Ces revenus sont relatifs à la construction du réseau et à la maintenance associée. Les revenus de construction du réseau FttH sont reconnus lors de la réalisation de chaque étape de construction du réseau.

3.12 Autres achats et charges externes

Les Autres achats et charge externes sont principalement composés :

- Des charges liées au site Altice Campus (loyers et charges associées) ;
- Des « management fees » dans le cadre de la convention de remboursement de frais et services conclue entre la Société et Altice Luxembourg SA ;
- Des coûts relatifs à la construction du réseau FttH dont :
 - Les prestations de SFR Fibre dans le cadre du contrat signé entre les deux sociétés, Altice France s'appuyant sur l'expertise de SFR Fibre pour le pilotage, l'ingénierie, l'industrialisation et la maîtrise d'œuvre des travaux et opérations ;
 - Des achats de sous-traitance pour le déploiement du réseau (construction de prises).

3.13 Autres points

Fusions et opérations assimilées - Règles comptables du boni et du mali de fusion

Lors d'une opération de fusion, la société absorbante calcule un résultat de fusion, différence entre l'actif qu'elle a reçu de la société absorbée et de la valeur de cette participation dans ses comptes.

- Comptabilisation du boni de fusion :

Le boni de fusion représente l'écart positif entre l'actif net reçu par la société absorbante à hauteur de sa participation détenue dans la société absorbée et la valeur comptable de cette participation.

Le boni est comptabilisé :

- Dans le résultat financier à hauteur de la quote-part des résultats accumulés par la société absorbée depuis l'acquisition et non distribués ;
- Et, dans les capitaux propres, au niveau des primes de fusion, pour le montant résiduel ou si les résultats accumulés ne peuvent être déterminés de manière fiable.

- Comptabilisation du mali de fusion :

Le mali de fusion représente l'écart négatif entre l'actif net reçu par la société absorbante à hauteur de sa participation détenue dans la société absorbée, et la valeur comptable de cette participation. Le mali de fusion peut être décomposé en deux éléments :

- Un mali technique correspond, à hauteur de la participation antérieurement détenue, aux plus-values latentes sur éléments d'actif comptabilisés ou non dans les comptes de l'absorbée, déduction faite des passifs non comptabilisés en l'absence d'obligation comptable dans les comptes de la société absorbée. Selon le règlement ANC 2015-06 applicable depuis le 1er janvier 2016, les malis techniques sont comptabilisés à l'actif du bilan en fonction des natures des actifs sous-jacents ;
- Un vrai mali, différence entre le mali de fusion et le mali technique, peut être représentatif d'un complément de dépréciation de la participation détenue dans la société absorbée, nécessaire au moment de la fusion. Le vrai mali est comptabilisé au compte de résultat en charges financières.

4 Compléments d'informations relatifs au bilan et au compte de résultat

4.1 Immobilisations incorporelles

Valeurs brutes

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2021	Augmentation	Diminution	31/12/2022
Frais d'établissement	62	0	0	62
Autres immobilisations incorporelles	115	0	0	115
Total	177	0	0	177

Amortissements

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2021	Augmentation	Diminution	31/12/2022
Frais d'établissement	62	0	0	62
Autres immobilisations incorporelles	58	29	0	87
Total	120	29	0	149

Valeurs Nettes

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2021	Augmentation	Diminution	31/12/2022
Frais d'établissement	0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles	57	(29)	0	28
Total	57	(29)	0	28

4.2 Immobilisation financières

Valeurs brutes

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2021	Augmentation / Transfert	Diminution	Transmission Universelle de Patrimoine	31/12/2022
Titres de participation	10 648 222	542 050	(263 962)	134 585	11 060 895
Autres formes de participation	634 414	73 767	(113 714)	0	594 467
Créances rattachées à des participations	6 597 982	595 321	(137 614)	(159 521)	6 896 167
Autres immobilisations financières	563 987	87 940	(35 266)	0	616 662
Total	18 444 605	1 299 079	(550 556)	(24 936)	19 168 191

Dépréciations

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2021	Augmentation / Transfert	Diminution	Transmission Universelle de Patrimoine	31/12/2022
Titres de participation	(297 451)	(4 398)	232 647	(32 773)	(101 975)
Autres formes de participation	0	0	0	0	0
Créances rattachées à des participations	(46 998)	0	0	46 998	0
Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0
Total	(344 450)	(4 398)	232 647	14 225	(101 975)

Valeurs nettes

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2021	31/12/2022	Variation	Transmission Universelle de Patrimoine
Titres de participation	10 350 771	10 958 919	608 149	101 812
Autres formes de participation	634 414	594 467	(39 946)	0
Créances rattachées à des participations	6 550 984	6 896 167	345 184	(112 522)
Autres immobilisations financières	563 987	616 662	52 674	0
Total	18 100 155	19 066 216	966 061	(10 711)

Le poste « titres de participation » d'un montant brut de 11 061 millions d'euros au 31 décembre 2022 comprend principalement :

- Les titres de SFR pour 4 982 millions d'euros (détenue 99,99%) ;
- Les titres d'Ypso France pour 3 024 millions d'euros (détenue 100%) ;
- Les titres de XpFibre Network Holding pour 1 386 millions d'euros (détenue 50,01%) ;
- Les titres de Coriolis pour 460 millions d'euros (détenue 100%) ;
- Les titres de Group News Participations pour 286 millions d'euros (détenue 100%) ;
- Les titres d'ERT Holding France pour 226 millions d'euros (détenue 100%) ;
- Les titres d'Altice Technical Services France pour 174 millions d'euros (détenue 100%) ;
- Les titres de SFR Presse pour 120 millions d'euros (détenue 100%) ;
- Les titres d'Afone Participations 110 millions d'euros (détenue 100%).

Les principaux mouvements sur la valeur brute des titres de participation sont liés :

- À la transmission universelle de patrimoine de la société SFR Participation entraînant une annulation de titres pour une valeur de 20 milliers d'euros et l'apport des titres de la société SFR Distribution pour une valeur de 4 millions d'euros et de la société CID pour une valeur de 42 millions d'euros ;
- A la sortie des titres de la société CID d'une valeur nette comptable de 42 millions d'euros suite à la cession à la société SFR ;
- A la sortie des titres de la société SFR Distribution d'une valeur nette comptable de 4 millions d'euros suite à la cession à la société SFR Business Distribution ;
- A la transmission universelle de patrimoine de la société Altice Finco France entraînant une annulation de titres pour une valeur de 1 milliard d'euro ;
- A l'acquisition des titres de Coriolis pour une valeur de 460 millions d'euros, taux de détention de 100% ;
- A l'acquisition des titres de Syma pour une valeur de 64 millions d'euros, taux de détention de 100% ;
- À la transmission universelle de patrimoine de la société HDA entraînant une annulation de titres pour une valeur de 20,4 millions d'euros et l'apport des titres de la société Pritel pour 5 millions d'euros ;
- A la transmission universelle de patrimoine de la société SFR 13 entraînant une annulation de titres pour une valeur de 1 milliard d'euro et l'apport des titres de Afone Participations pour 110 millions d'euros ;
- A la souscription à l'augmentation de capital de la société Presse indépendante par incorporation de créances pour un montant de 4 millions d'euros ;
- Au don manuel des titres de Presse Indépendante au Fonds de Dotation pour une Presse Indépendante (FDPI) pour un montant de 4 millions d'euros ;
- A l'annulation des titres Omer Limited suite à la liquidation de la société pour un montant de 200 millions d'euros, titres qui étaient totalement dépréciés ;
- A la souscription au capital de la société Sudtel par compensation de créances pour un montant de 12 millions d'euros ;
- A la sortie des titres Sudtel d'une valeur nette comptable de 12 millions d'euros suite à la cession à la société ERT Holding France.

Au 31 décembre 2022, les dépréciations des titres de participation concernent principalement les titres de SFR Presse pour une valeur de 102 millions d'euros.

La variation des dépréciations des titres de participation concerne principalement la reprise de dépréciation des titres Omer Limited du fait de la liquidation de la société.

Le poste « Autres formes de participation » d'un montant brut de 595 millions d'euros au 31 décembre 2022 correspond à des obligations convertibles pour un montant de 595 millions d'euros. Il s'agit d'obligations convertibles vis-à-vis de Groupe News Participation et Altice Blue Two.

Les mouvements constatés sur le poste « Autres formes de participation », au cours de l'exercice 2022, correspondent à des augmentations liées aux intérêts capitalisés des obligations ainsi qu'au remboursement partiel des obligations convertibles vis-à-vis d'Altice Blue Two pour 74 millions d'euros.

Le poste « Créances rattachées à des participations » d'un montant brut de 6 896 millions d'euros au 31 décembre 2022 comprend divers emprunts accordés par Altice France à des sociétés du Groupe dont principalement :

- Prêt à SFR pour 4 782 millions d'euros ;
- Prêt à Next Radio TV pour 662 millions d'euros (dont 6 millions d'euros d'intérêts courus) ;
- Prêt à XpFibre Network Holding pour 299 millions d'euros (dont 1,4 millions d'euros d'intérêts courus) ;
- Prêt à SFR Fibre pour 244 millions d'euros ;
- Prêt à Altice B2B France pour 179 millions d'euros ;
- Prêt à Ypso France pour 147 millions d'euros ;
- Prêt à OMT Invest pour 141 millions d'euros ;
- Prêt à Group News Participations pour 145 millions d'euros (dont 8 millions d'euros d'intérêts courus).

Les principaux mouvements sur la valeur brute des « Créances rattachées à des participations » se décomposent principalement comme suit :

- Transmission universelle de patrimoine de la société SFR Participation entraînant une annulation de créances pour une valeur de 47 millions d'euros ;
- Prêt additionnel à SFR 13 pour 59 millions d'euros et, à la suite de la Transmission universelle de patrimoine de la société SFR 13, une annulation des créances pour une valeur de 112 millions d'euros ;
- Prêt additionnel à Next Radio TV de 185 millions d'euros, portant intérêt au taux annuel de 4% et ayant une date de maturité au 30 septembre 2025.

Au 31 décembre 2022, la société n'a constaté aucune dépréciation financière des créances rattachées à des participations.

La variation des dépréciations financières des créances rattachées à des participations concerne la reprise de la dépréciation de la filiale SFR participations pour 47 millions d'euros suite à la Transmission universelle de patrimoine.

Le poste « Autres immobilisations financières » d'un montant de 617 millions d'euros au 31 décembre 2022 se décomposent principalement comme suit :

- Prêt à Altice France Holding pour 424 millions d'euros (dont 17 millions d'euros d'intérêts courus) ;
- 179 millions de mali de fusion dont :
 - 75 millions d'euros de mali de fusion sur actif financiers, provenant de l'absorption par transmission universelle de patrimoine de la société Ypso Holding le 8 décembre 2017, considéré comme relatif aux titres de participation Ypso France ;
 - 84 millions d'euros de mali de fusion considéré comme relatif aux titres Group News Participations provenant de l'absorption par transmission universelle de patrimoine de la société Altice Content Luxembourg le 31 décembre 2021 ;
 - 20 millions d'euros de mali de fusion sur actif financiers, considéré comme relatif aux titres de Pritel provenant de l'absorption par transmission de patrimoine de la société HDA.
- 11 millions d'euros de dépôts de garantie.

Les principaux mouvements sur les « Autres immobilisations financières » sont liés :

- A la capitalisation des intérêts du prêt consenti vis-à-vis d'Altice France Holding pour un montant de 34 millions d'euros ;
- Au mali de fusion sur actifs financiers provenant de l'absorption par transmission universelle de patrimoine de la société HDA pour un montant de 20 millions d'euros.

4.3 Avances et acomptes versées sur commandes

Au 31 décembre 2022, les avances et acomptes versés sur commandes correspondent à une avance fournisseurs pour 12 millions d'euros dans le cadre de l'activité FttH.

4.4 Créances clients

Au 31 décembre 2022, les créances clients s'élèvent à 535 millions d'euros dont 266 millions d'euros de factures à établir. Ces créances sont composées principalement de :

- 203 millions d'euros de refacturation des charges opérationnelles d'Altice France aux sociétés du Groupe ;
- 315 millions d'euros de facturation de l'activité de déploiement et maintenance FttH.

4.5 Autres créances

Les autres créances brutes, d'un montant de 4 151 millions d'euros, sont principalement composées :

- Des avances en compte courant accordées aux sociétés du Groupe pour 4 061 millions d'euros dont :
 - 2 108 millions d'euros vis-à-vis d'Ypso France ;
 - 881 millions d'euros vis-à-vis d'Altice France Holding ;
 - 745 millions d'euros vis-à-vis de SFR ;
 - 150 millions d'euros vis-à-vis d'Altice B2B France.
- D'une créance sur la taxe sur la valeur ajoutée de 43 millions d'euros ;
- De fournisseurs débiteurs pour 35 millions d'euros principalement constitués d'avoirs reçus.

Au 31 décembre 2022, aucune dépréciation des autres créances n'a été constatée.

Le principal mouvement des dépréciations des autres créances concerne la reprise de dépréciation sur le compte courant avec la société Muvraline pour une valeur de 1,6 million d'euro.

4.6 Instruments financiers dérivés – Actif

Au 31 décembre 2022, les instruments financiers dérivés – actif représentent 232 millions d'euros, qui se composent :

- De 232 millions d'euros relatifs aux effets des instruments de couverture des emprunts obligataires (maturité 2027) et des emprunts bancaires (tranche B13) suite à la restructuration des opérations. La reconnaissance de ces effets permet d'assurer un traitement symétrique avec l'élément couvert.

4.7 Disponibilités

Au 31 décembre 2022, les disponibilités représentent 22 millions d'euros, qui se composent :

- De 13,6 millions d'euros de liquidités ;
- De 8,7 millions d'intérêts à recevoir de swap en dollars.

4.8 Charges constatées d'avances

Au 31 décembre 2022, la société Altice France a constaté des charges constatées d'avance pour 44 millions d'euros, concernant principalement les charges afférentes au Campus Altice pour 10 millions d'euros ainsi que les charges relatives aux déploiements et à la maintenance du réseau FttH pour 34 millions d'euros.

4.9 Écarts de conversions actifs et différence de réévaluation - Actif

À la clôture de l'exercice, Altice France a constaté un écart de conversion actif de 1 120 millions d'euros sur les emprunts obligataires et prêts à termes libellés en dollars et convertis au cours du change du 31 décembre 2022.

Compte tenu de la couverture de change exercée grâce à la mise en place des instruments dérivés tels que décrits dans la note 4.21 le risque de change était intégralement couvert au 31 décembre 2022.

À la clôture de l'exercice, Altice France a constaté un écart de réévaluation de 151 millions d'euros relatif aux instruments dérivés en position ouverte isolée.

Une provision pour risques a été constatée à la clôture de l'exercice au titre de ces dérivés (se référer à la note 4.12 - Provisions pour risques et charges).

4.10 Capital social

À la clôture de l'exercice, le capital social est composé de 443 706 618 actions ordinaires d'une valeur nominale de un euro chacune.

4.11 Capitaux propres

Durant l'exercice, les capitaux propres d'Altice France ont varié de la manière suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2021	Affectation	Autres Flux	Distribution de dividendes	Augmentation/ Réduction	Résultat 2022	31/12/2022
Capital social	443 707						443 707
Prime d'émission	163 753						163 753
Boni de fusion (1)	4 566						4 566
Réserves légales	44 371						44 371
Réserves diverses	0	1 018 794					1 018 794
Report à nouveau (2)	255						255
Acomptes sur dividendes	0						0
Résultat 2021	1 018 794	(1 018 794)					0
Résultat 2022	-					505 005	505 005
Total	1 675 445	0	0	0	0	505 005	2 180 450

(1) Boni de fusion : boni de confusion pour un montant de 4 millions d'euros constaté à la suite de la TUP de OMT Océan 3 en 2019.

(2) A la suite du changement de méthode de calcul des engagements de retraite en 2021, le poste a été augmenté de 0,3 million d'euros en contrepartie d'une diminution du poste de provisions pour risques et charges.

L'Assemblée Générale Annuelle Ordinaire du 6 avril 2022 a décidé d'affecter le résultat de l'exercice 2021 s'élevant à 1,02 million d'euro, en totalité sur le poste "Réserves diverses".

4.12 Provisions pour risques et charges

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2021	Augmentation	Diminution	31/12/2022
Provisions pour risques	3 540	5 886	2 534	6 892
Provisions pour charges	606 300	95 264	605 406	96 158
Total	609 840	101 150	607 940	103 050

Les provisions pour risques et charges d'un montant de 103 millions d'euros correspondent principalement :

- Pour 95 millions d'euros à un risque financier lié à la juste valeur de swap en position ouverte isolée (151 millions d'euros de perte latente compensée par une soulte reçue sur ces dérivés de 56,2 millions d'euros - se référer aux notes 4.9 – Ecarts de conversion actif et différence de réévaluation – Actifs et 4.19 – Produits constatés d'avance) ;
- Pour 7 millions d'euros à une provision pour risques divers ;
- Pour 1 million d'euro à la provision pour indemnités de départ en retraite.

4.13 Dettes financières

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2021	Augmentation	Diminution	31/12/2022	Note
Emprunts obligataires (hors intérêts courus)	11 622 474	615 620	(182 521)	12 055 573	(a)
Intérêts courus sur emprunts obligatoires	123 922	125 987	(123 922)	125 987	
Total Autres emprunts obligataires	11 746 396	741 607	(306 443)	12 181 560	
Emprunts bancaires (hors intérêts courus)	6 380 084	1 584 333	(1 192 489)	6 771 929	(b)
Intérêts courus sur emprunts bancaires	40 890	55 977	(40 890)	55 977	
Billets de Trésorerie	181 400	561 400	(699 300)	43 500	(c)
Dépôts reçus	0	0	0	0	
Autres	7 604	8 744	(7 604)	8 744	(d)
Prêt Intragroupe	0	918 360	0	918 360	(e)
Total Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	6 609 979	3 128 814	(1 940 283)	7 798 510	
Dettes sur acquisition de titres	4 844	0	(4 844)	0	(f)
Total Emprunts et dettes financières divers	4 844	0	(4 844)	0	
Total	18 361 219	3 870 421	(2 251 570)	19 980 070	

Les passifs financiers émis en dollars sont convertis au taux de clôture suivant :

- Au 31 décembre 2022 : €1 = 1,0711 USD ;
- Au 31 décembre 2021 : €1 = 1,1386 USD.

(a) Les emprunts obligataires sont cotés au T.I.S.E (The International Stock Exchange) et au L.S.E (Luxembourg Stock Exchange) et sont décomposés de la façon suivante :

Emprunts Obligataires			Encours au ¹ (en millions d'euros)	
Devise d'origine	Maturité	Coupon en devises	31 Décembre 2022	31 Décembre 2021
EUR	janvier 2025	2,500%	550,0	550,0
EUR	février 2025	2,125%	500,0	500,0
EUR	février 2027	5,875%	1 000,0	1 000,0
EUR	janvier 2028	3,375%	1 000,0	1 000,0
EUR	janvier 2029	4,125%	500,0	500,0
EUR	juillet 2029	4,000%	400,0	400,0
EUR	octobre 2029	4,250%	800,0	800,0
USD	mai 2026	7,375%	0,0	-
USD	février 2027	8,125%	1 633,8	1 537,0
USD	janvier 2028	5,500%	1 027,0	966,1
USD	janvier 2029	5,125%	443,5	417,2
USD	juillet 2029	5,125%	2 334,0	2 195,7
USD	octobre 2029	5,500%	1 867,2	1 756,5
Total			12 055,6	11 622,5

(1) Montants exprimés hors intérêts courus.

(b) Les emprunts bancaires sont décomposés de la façon suivante :

Emprunts bancaires				Marge	Encours au ¹ (en millions d'euros)	
Devise	Tranche	Maturité	Taux d'intérêt référence	en devises ¹	31 Décembre 2022	31 Décembre 2021
EUR	B11	juillet 2025	Euribor 3M	3,000%	283,5	286,5
EUR	B12	janvier 2026	Euribor 3M	3,000%	950,0	960,0
USD	B11	juillet 2025	Libor 3M	2,750%	1 252,8	1 191,0
USD	B12	janvier 2026	Libor 3M	3,6875%	1 906,9	1 812,8
USD	B13	août 2026	Libor 3M	4,000%	2 240,7	2 129,8
Ligne de crédit revolving (RCF)					138,0	-
Total					6 771,9	6 380,1

(1) Montants exprimés hors intérêts courus.

Au 31 décembre 2022, la ligne de crédit Revolving Credit Facility (« RCF ») est utilisée à hauteur de 138 millions d'euros laissant une valeur non utilisée de 897 millions d'euros.

Les emprunts bancaires, à l'exception du RCF, sont amortissables au taux de 0,25% du nominal chaque trimestre.

(c) Billets de Trésorerie

Au cours du 1^{er} trimestre 2016, Altice France a mis en place un programme de billets de trésorerie pour un montant maximum de 800 millions d'euros. L'encours est de 44 millions d'euros au 31 décembre 2022.

(d) Autres

Au 31 décembre 2022, des intérêts courus de swap Altice France Holding à payer ont été constatés pour un montant de 9 millions d'euros.

(e) Prêt Intragroupe

Le 1^{er} janvier 2022, un emprunt a été consenti par SFR Fibre pour une valeur de 830 millions d'euros avec un taux d'intérêt de 10,5%.

Au 31 décembre 2022, le montant d'intérêts courus est de 88 millions d'euros.

(f) Dettes sur acquisition de titres

Le 5 juillet 2022, la société Altice France a remboursé la dette sur acquisition de titres HDA pour un montant de 5 millions d'euros.

4.14 Dettes fournisseurs

Au 31 décembre 2022, les dettes fournisseurs de 543 millions d'euros incluent des factures non parvenues pour 222 millions d'euros. Les dettes fournisseurs sont principalement composées de dettes liés à l'activité de déploiement FttH.

4.15 Dettes fiscales et sociales

Au 31 décembre 2022, les dettes fiscales et sociales d'un montant de 111 millions d'euros correspondent principalement à :

- 95 millions d'euros de dettes fiscales (dont 87 millions d'euros de taxe sur la valeur ajoutée et 9 millions d'euros d'autres impôts et taxes assimilées) ;
- 13 millions d'euros de dettes sociales ;
- 3 millions d'euros de dettes sur impôts.

4.16 Dettes sur immobilisations

Au 31 décembre 2022, la société Altice France n'a pas constaté de dettes sur immobilisations.

4.17 Autres Dettes

Les autres dettes d'un montant de 1 038 millions d'euros sont composées :

- Des avances en compte courant accordées par des sociétés du Groupe pour 882 millions d'euros dont principalement :
 - 347 millions d'euros vis-à-vis de Completel ;
 - 247 millions d'euros vis-à-vis de SFR Fibre ;
 - 94 millions d'euros vis-à-vis de Numericable US LLC ;
 - 70 millions d'euros vis-à-vis de Coriolis ;
 - 55 millions d'euros vis-à-vis de SFR Presse Distribution ;
 - 20 millions d'euros vis-à-vis de Icart ;
- De 127 millions d'euros de dettes sur acquisition de titres, dont 117 millions d'euros relatif aux titres Coriolis et 10 millions d'euros relatif aux titres Syma ;
- De 9 millions d'euros de dettes d'intégration fiscale ;
- De 8 millions d'euros de reddition de comptes dans le cadre de l'activité de déploiement du réseau FttH ;
- De 13 millions d'euros d'avoirs à établir.

4.18 Instruments financiers dérivés – Passif

Au 31 décembre 2022, les instruments financiers dérivés – passif représentent 556 millions d'euros, qui se composent :

- De 405 millions d'euros relatifs aux effets des instruments de couverture des emprunts obligataires (maturité 2027 et 2029) et des emprunts bancaires (tranche B13) suite à la restructuration des opérations. La reconnaissance de ces effets permet d'assurer un traitement symétrique avec l'élément couvert ;
- De 151 millions d'euros de juste valeur des instruments dérivés en position ouverte isolée, comptabilisé au bilan en contrepartie des comptes de réévaluations.

4.19 Produits constatés d'avance

Au 31 décembre 2022, les produits constatés d'avances d'un montant de 822 millions d'euros sont composés de :

- De 9 millions d'euros de nature d'exploitation concernant l'activité de déploiement et de maintenance du réseau FttH ;
- De 56,2 millions d'euros relatif à la soulte reçue en 2016 pour 102 millions d'euros relatif aux swaps en position ouverte isolée, qui a été amortie en résultat pour un montant total de 45,7 millions d'euros (dont 35,8 millions d'euros en 2022) ;
- De 757 millions d'euros relatif à des soultes reçues en lien avec la restructuration d'instruments dérivés de couverture adossés aux éléments couverts suivants :

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2022	31/12/2021	Variation 2022
Obligations 2027 en USD	156,35	38,7	117,65
Obligations 2028 en USD	31,08		31,08
Obligations Janvier 2029 en USD	10,91		10,91
Obligations Juillet 2029 en USD	123,43		123,43
Obligations Octobre 2029 en USD	53,36		53,36
Emprunt Juillet 2025 en USD	165,11	133,8	31,26
Emprunt Janvier 2026 en USD	23,40		23,40
Emprunt Août 2026 en USD	193,32		193,32
TOTAL	756,94	172,5	584,39

Les montants comptabilisés en PCA sont reconnus en résultat de manière symétrique à l'élément couvert.

4.20 Écarts de conversions passifs et différence de réévaluation - Passif

À la clôture de l'exercice, Altice France n'a constaté aucun écart de conversion passif.

4.21 Instruments dérivés (SWAP)

Juste valeur des instruments dérivés

Le tableau ci-dessous présente la juste valeur des instruments dérivés :

Natures de swap (en millions d'euros)	Élément sous-jacent	31 Décembre 2022	31 Décembre 2021
	Obligations 2027 en USD	145,0	135,5
	Obligations 2028 en USD	95,4	(2,3)
	Obligations 2029 en USD	243,8	7,4
	Emprunt Juillet 2025 en USD	133,3	82,9
	Emprunt Janvier 2026 en USD	82,4	(16,4)
	Emprunt Août 2026 en USD	217,1	(8,3)
Swaps de taux	Taux fixe - taux variable USD	(141,7)	(636,7)
	Taux fixe - Euribor 3 mois	17,4	(15,5)
	Swap taux Libor 1m - Libor 3m	119,4	-
	Instruments dérivés actifs	1 271,8	406,3
	Instruments dérivés passifs	(359,6)	(859,8)
	Instruments dérivés nets	912,2	(453,4)
	<i>Dont effet change</i>	460,1	286,1
	<i>Dont effet taux</i>	452,0	(739,5)

Les montants incluent les intérêts courus non échus et la CVA (credit value adjustment) / DVA (debt value adjustment)

Swap de devises

Les swaps de devises souscrits par Altice France ont pour objectif de neutraliser le risque de change portant sur des flux financiers futurs (nominal, coupons) ou de convertir l'exposition Libor pour les tirages en dollars américains au titre du Prêt à Terme, en exposition Euribor.

Les couvertures mises en place sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

Instruments dérivés - Change				
Date début / date fin	Montant notionnel dû par la contrepartie (millions)	Montant notionnel dû à la contrepartie (millions)	Intérêt dû par la contrepartie	Intérêt dû à la contrepartie
Janvier 2023	USD 1 072	EUR 948	3m Libor + 3,77%	3m Euribor + 3,46%
Jan 2023 - Jan 2027	USD 1 072	EUR 1 087	3m Libor + 3,77%	3m Euribor + 4,12%
Jan 2027 - Avr 2029	USD 335	EUR 342	3m Libor + 3,25%	3m Euribor + 2,93%
Janvier 2024	USD 1 356	EUR 1 140	3m Libor + 4,24%	3m Euribor + 4,44%
Janvier 2026	USD 808	EUR 729	3m Libor + 3,16%	3m Euribor + 3,10%
Août 2026	USD 2 186	EUR 1 980	3m Libor + 4,00%	5,47%
Février 2027	USD 1 736	EUR 1 553	8,13%	6,00%
Janvier 2028	USD 1 100	EUR 1 026	5,50%	3,37%
Janvier 2029	USD 475	EUR 411	5,13%	4,18%
Janvier 2029	USD 168	EUR 160	3m Libor + 4,00%	3m Euribor + 3,74%
Avril 2029	USD 244	EUR 209	3m Libor + 3,25%	4,37%
Juillet 2029	USD 2 500	EUR 2 310	5,13%	3,62%
Octobre 2029	USD 1 988	EUR 1 800	5,50%	4,04%

Swaps de taux

Les swaps de taux mis en place sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

Instruments dérivés - Taux				
Date début / date fin	Montant notionnel dû par la contrepartie (millions)	Montant notionnel dû à la contrepartie (millions)	Intérêt dû par la contrepartie	Intérêt dû à la contrepartie
Janvier 2023	EUR 4 000	EUR 4 000	3m Euribor	-0,12%
Janvier 2027 *	EUR 750	EUR 750	6m Euribor + 3,00%	3,08%
Avril 2027 *	EUR 250	EUR 250	6m Euribor + 3,00%	3,157%
Mai 2024 - Mai 2029	USD 750	USD 750	3m Libor	4,59%
Juil 2024 - Juil 2029	USD 1 750	USD 1 750	3m Libor	4,78%
Sep 2024 - Jan 2029	USD 750	USD 750	3m Libor	4,95%

* Ces opérations sont considérées comme des swaps de taux de couverture.

Risque de crédit et de contrepartie

Altice France est exposé au risque de contrepartie bancaire dans le cadre de ses placements et de ses produits dérivés ; Altice France réalise donc une sélection stricte des institutions publiques, financières ou industrielles auprès desquelles elle effectue des placements ou contracte des produits dérivés, en particulier en fonction de la notation financière de celles-ci.

Dans une moindre mesure, Altice France est exposé au risque de contrepartie entre sociétés du groupe par la contractualisation de produits dérivés.

4.22 Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation est décomposé comme suit :

Nature	31/12/2022	31/12/2021
<i>Montants en milliers d'euros</i>		
Chiffres d'affaires nets	986 079	907 459
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	741	418
Autres produits	7	215
Produits d'exploitation	986 827	908 092
Achats de marchandises	(18 058)	(18 637)
Autres achats et charges externes	(705 476)	(592 759)
Impôts, taxes et versements assimilés	(4 214)	(3 638)
Salaires et traitements	(13 986)	(16 189)
Charges sociales	(3 515)	(5 363)
Dotations d'exploitation sur immobilisations	(29)	(29)
Dotations d'exploitation pour risques et charges	(119)	(863)
Autres charges	(470)	(4 781)
Charges d'exploitation	(745 866)	(642 259)
RESULTAT D'EXPLOITATION	240 961	265 833

Les produits d'exploitation

Au 31 décembre 2022, le montant des produits d'exploitation est de 987 millions d'euros.

Le chiffre d'affaires de 986 millions d'euros se compose principalement de revenus provenant de la construction du réseau FttH à la suite de la signature de contrats de déploiement et de maintenance, de facturation de management fees à ses filiales et de refacturations immobilières concernant le Campus Altice à ses filiales.

Les charges d'exploitation

Au 31 décembre 2022, le montant des charges d'exploitation est de 746 millions d'euros et se compose principalement :

- Des achats de marchandises relatives au déploiement FttH pour 18 millions d'euros ;
- Des autres achats et charges externes pour 705 millions d'euros comprenant des coûts de déploiement FttH, des charges de loyers relatives au Campus Altice ;
- Des salaires et traitements et charges sociales pour un montant global de 18 millions d'euros.

4.23 Résultat financier

Le résultat financier est décomposé comme suit :

Nature	31/12/2022	31/12/2021
<i>Montants en milliers d'euros</i>		
Produits des intérêts financiers	750 128	721 590
Produits des autres valeurs mobilières	0	0
Autres intérêts et produits assimilés	123 276	66 738
Reprises sur provisions et transferts de charges	886 784	401 091
Différences positives de change	2 653	55 729
Produits financiers	1 762 842	1 245 148
Dotations financières aux amortissements et provisions	(99 845)	(664 060)
Intérêts et charges assimilées	(1 210 457)	(1 319 854)
Différences négatives de change	(8 029)	(53 301)
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	0
Charges financières	(1 318 331)	(2 037 215)
RESULTAT FINANCIER	444 510	(792 066)

Les produits financiers

Au 31 décembre 2022, le montant des produits financiers est de 1 763 millions d'euros et se compose principalement :

- Des produits d'intérêts et produits assimilés pour 123 millions d'euros, dont :
 - 90 millions d'euros de produits relatifs aux instruments de couverture des emprunts obligataires et bancaires ;
 - 13 millions d'euros de produits relatifs à la convention des comptes courants intragroupe ;
- Des produits d'intérêts financiers pour 750 millions d'euros, dont :
 - 292 millions d'euros de produits relatifs au swap ;
 - 379 millions d'euros d'intérêts des prêts intragroupe ;
 - 33 millions d'euros d'intérêts des prêts actionnaires ;
 - 45 millions d'euros de dividendes reçus, dont 11 millions d'euros d'Altice Customers Services et 34 millions d'euros d'Altice Blue Two .
- Des reprises sur provisions et transferts de charges pour 887 millions d'euros, dont :
 - 605 millions d'euros de reprise de provision pour risque financier lié à la juste valeur de swap ;
 - 233 millions d'euros de reprise de provision pour dépréciation des titres de participation, dont 200 millions d'euros relatifs aux titres d'Omer Limited à la suite de la liquidation de la société et 33 millions d'euros relatifs aux titres de CID suite à la cession des titres ;
 - 47 millions d'euros de reprise de provision pour dépréciation du prêt octroyé à SFR Participation suite à la Transmission Universelle de Patrimoine.
- Différences positives de change pour 3 millions d'euros.

Les charges financières

Au 31 décembre 2022, le montant des charges financières est de 1 318 millions d'euros et se compose principalement :

- Des intérêts et charges assimilées pour 1 210 millions d'euros dont :

- 1 045 millions d’euros d’intérêts liés au financement ;
- 91 millions d’euros d’intérêts des prêts intragroupe ;
- 51 millions d’euros de mali de fusion, dont 47 millions d’euros concernant la transmission universelle de patrimoine de SFR Participation et 4 millions d’euros concernant la transmission universelle de patrimoine de SFR 13 ;
- 21 millions d’euros de frais liés à l’effet taux des instruments financiers.
- Des dotations financières pour 99,8 millions d’euros, dont :
 - 95 millions d’euros correspondant à la provision pour risque financier lié à la juste valeur de swap;
 - 4 millions d’euros de dotation de dépréciation des titres de SFR Presse.
- Différences négatives de change pour 8 millions d’euros.

4.24 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel est décomposé comme suit :

Nature	31/12/2022	31/12/2021
<i>Montants en milliers d'euros</i>		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	32 545	13 130
Produits exceptionnels sur opérations en capital	5 396	2 690 708
Reprises sur provisions et transferts de charges	2 353	0
Produits exceptionnels	40 294	2 703 838
Charges exceptionnelles sur opération de gestion	(105 382)	(28 754)
Charges exceptionnelles sur opération en capital	(263 110)	(1 423 651)
Charges exceptionnelles aux amortissements et provisions	(5 558)	(942)
Charges exceptionnelles	(374 049)	(1 453 346)
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(333 756)	1 250 492

Les produits exceptionnels

Au 31 décembre 2022, le montant des produits exceptionnels est de 40 millions d’euros et se compose principalement de produit relatif à l’activité FttH.

Les charges exceptionnelles

Au 31 décembre 2022, le montant des charges exceptionnelles est de 374 millions d’euros et se compose principalement :

- Des charges d’opération de gestion pour un montant de 105 millions d’euros, dont 75 millions d’euros d’amende de l’Autorité de la concurrence liés au litige Faber (se référer à la note 6.2.1 - Manquement potentiel aux engagements pris par Altice France dans le cadre de la prise de contrôle exclusif de SFR relatifs à l’accord signé par SFR et Bouygues Telecom le 9 novembre 2010 (Faber)) ;
- Des charges d’opération en capital pour un montant de 263 millions d’euros, dont 200 millions d’euros relatives à la liquidation de la société Omer Limited.

4.25 Transactions entre parties liées

Les conventions ci-dessous sont des transactions entre parties liées :

- Contrat cadre de déploiement et maintenance FttH en ZMD entre la Société, SFR et XpFibre au titre duquel SFR (ou ses filiales) confiera à Altice France l’exécution des prestations de déploiement et maintenance des réseaux ;
- Convention tripartite conclue entre la Société, XpFibre et SFR relative aux compensations pouvant s’opérer entre les différents engagements pris entre les sociétés au titre de certaines garantie en lien avec le contrat-cadre de déploiement et maintenance FttH en ZMD entre Altice France et SFR ;
- Convention de trésorerie « Convention de Trésorerie AGL », conclue entre la Société, Altice Groupe Lux S.à.r.l., Altice France FR S.A. et Altice France Holding (anciennement Altice France FR Bis S.à.r.l.), relative à la mise en place d’un système de gestion de trésorerie leur permettant de promouvoir une utilisation coordonnée et

optimale des liquidités excédentaires ou de couvrir globalement les besoins de liquidités. Convention avec effet au 25 janvier 2019. Sur 2022, des produits financiers ont été constatés pour 33 millions d'euros ;

- Convention de remboursement de frais et services (Management Fees) conclue entre la Société et Altice Luxembourg SA, dans les comptes 2022 une charge de 3 millions d'euros a été comptabilisée. Ces management fees ont été refacturés aux filiales d'Altice France ;
- Contrat de bail avec la SCI Quadrans relatif au CAMPUS Altice, en 2022 des charges (loyers et charges locatives) ont été comptabilisées pour un montant de 43 millions d'euros. Ces montants ont été refacturés aux filiales d'Altice France ;
- Convention de prêt entre la Société et XpFibre Network Holding pour un montant de 278 millions d'euros. Sur 2022, des produits financiers ont été constatés pour 21 millions d'euros.
- Contrat de prestations de services conclu entre la Société et Pollux Advisors S.A. le 11 octobre 2021 avec effet au 1er septembre 2021. Cette convention s'est poursuivie au cours de l'exercice 2022. La Société a versé un montant de 5 millions d'euros à Pollux Advisors S.A. au titre de cet exercice.

4.26 Effectif

L'effectif moyen inscrit sur l'année 2022 de la Société est de 13 personnes , contre 13 personnes en 2021.

4.27 Intégration fiscale

Depuis le 01 janvier 2014 la société Altice France est la tête du groupe fiscalement intégré, constitué par les sociétés suivantes en 2022 :

- Ypso France
- SFR Fibre
- TME France
- Numericable US LLC
- Altice B2B France
- Completel
- SFR
- Cap Connexion
- Pays Voironnais Network
- Haut Rhin Telecom
- Rennes Metropole Telecom
- SHD
- SFR Distribution
- Ariège Telecom
- MAC THD
- Numergy
- SFR Presse
- SFR Presse Distribution
- Média Consumer Group
- ERT Holding
- ERT Technologies
- ICART
- Altice Blue Two
- Outremer Telecom
- Martinique TV Câble
- World Satellite Guadeloupe
- Next Radio Tv
- Next Interactive
- Next Média Solutions
- Radio Monté-Carlo
- RMC Sport

- RMC Découverte
- Le Studio Next
- BFM TV
- Business FM
- BFM Paris (Ex-CBFM)
- Next Prod
- Groupe News Participations
- BFM Lyon Métropole
- Sport Co TV
- Diversité TV France
- RMC Production
- NEWCO V
- RMC Films (Ex Alizés Films)
- DIC1 TV
- ERT Mobile
- IRIS 64
- Médialys
- Téléoise
- Afone Participations
- Prixtel
- Inolia
- FOD (Fibres Optiques Défense)
- SFR 15
- AZUR TV
- A.TELE (BFM ALSACE)

La convention d'intégration fiscale stipule que chaque société membre du groupe fiscal établit son impôt sur les bénéfices comme si elle n'était pas membre du groupe, avec imputation de ses éventuels déficits antérieurs. La Société a comptabilisé un produit net d'intégration fiscale de 202 millions d'euros correspondant à l'impôt dû par les filiales comme si elles avaient été imposées seules. Elle a comptabilisé par ailleurs un impôt sur les sociétés et une contribution sociale sur les bénéfices de 48,9 millions d'euros au titre du résultat d'ensemble de l'exercice clos au 31 décembre 2022.

4.28 Résultat fiscal

Le résultat fiscal propre d'Altice France au titre de l'exercice 2022 est une perte de 34 millions d'euros.

Le montant des reports déficitaires de la Société au 31 décembre 2022, 534 millions d'euros, se décomposent comme suit : 16 millions d'euros au titre des déficits propres et 518 millions d'euros au titre des reports déficitaires du groupe fiscalement intégré.

4.29 Risques de marché

Risque de change

Le risque de change de la société Altice France concerne les émissions obligataires et emprunts bancaires libellés en dollars.

Les émissions d'emprunts en dollars de la société Altice France ont été intégralement couvertes par des instruments dérivés via la mise en place de cross-currency swaps.

Montants à l'origine, exprimés en millions	Devise	Position initiale		Instrument de couverture		Position finale	
		En devises	En euros	En devises	En euros	En devises	En euros
Obligations 2027	USD	(1 750)	-	1 736	(1 553)	(15)	(1 553)
Obligations 2028	USD	(1 100)	-	1 100	(1 026)	-	(1 026)
Obligations 2029 A	USD	(475)	-	475	(411)	-	(411)
Obligations 2029 B	USD	(2 500)	-	2 500	(2 310)	-	(2 310)
Obligations 2029 C	USD	(2 000)	-	1 988	(1 800)	(12)	(1 800)
Emprunt 2025	USD	(1 342)	-	1 356	(1 140)	14	(1 140)
Emprunt 2026 A	USD	(2 043)	-	2 048	(1 837)	5	(1 837)
Emprunt 2026 B	USD	(2 400)	-	2 429	(2 190)	29	(2 190)
Total		(13 609)	-	13 632	(12 267)	23	(12 267)

Le tableau ci-dessous présente l'incidence des opérations de couverture sur la dette résiduelle au 31 décembre 2021, avant et après couverture :

Montants à l'origine exprimés en millions au 31 Décembre 2021	Devise	Position initiale		Instrument de couverture		Position finale	
		In foreign currency	In euros	In foreign currency	In euros	In foreign currency	In euros
Obligations 2027	USD	(1 750)	-	1 736	(1 435)	(15)	(1 435)
Obligations 2028	USD	(1 100)	-	1 100	(996)	-	(996)
Obligations 2029 A	USD	(475)	-	475	(400)	-	(400)
Obligations 2029 B	USD	(2 500)	-	2 500	(2 187)	-	(2 187)
Obligations 2029 C	USD	(2 000)	-	1 988	(1 748)	(12)	(1 748)
Emprunt 2025	USD	(1 356)	-	1 356	(1 108)	-	(1 108)
Emprunt 2026 A	USD	(2 064)	-	2 065	(1 828)	1	(1 828)
Emprunt 2026 B	USD	(2 425)	-	2 429	(2 000)	4	(2 000)
Total		(13 670)	-	13 649	(11 702)	(21)	(11 702)

Analyse de la sensibilité au risque de change

Au 31 décembre 2022, une variation de 10% de l'euro par rapport au dollar, aurait, à raison des actifs et passifs inscrits au bilan, un impact non significatif sur le résultat de change de la société Altice France compte tenu des instruments de couverture souscrits par Altice France. Pour les besoins de cette analyse, toutes les autres variables et en particulier les taux d'intérêt, sont supposées rester constantes.

Achats à terme

Au 31 décembre 2022, Altice France a conclu un swap de change avec départ différé fin janvier pour couvrir un différentiel d'échanges de notionnels de quelques jours entre plusieurs swaps de devises arrivant à maturité et la mise en place de nouveaux en remplacement pour une valeur totale en Euros de 592,0 millions contre équivalent en dollars. Cette opération a généré un gain de 118,4 milles dollars.

Risques de taux d'intérêt

Risques de taux d'intérêt

Altice France est exposé aux risques liés au taux d'intérêt principalement sur les emprunts bancaires qui supportent un taux d'intérêt variable. Altice France limite ces risques en concluant, lorsqu'il le juge approprié, des contrats de swap de taux d'intérêt et des contrats de cap de taux.

Analyse de la sensibilité au risque de taux d'intérêt

L'analyse de sensibilité sur les flux d'intérêts pour les instruments à taux variable a été déterminée en tenant compte de l'ensemble des flux variables des instruments financiers. L'analyse est réalisée en supposant que les montants de dettes et d'instruments financiers au bilan au 31 décembre 2022 restent constants sur une année. Pour les besoins de cette analyse, toutes les autres variables, en particulier les cours de change, sont supposées rester constantes.

Une augmentation (diminution) de 50 points de base de l'EURIBOR à la date de clôture n'aurait pas de conséquence matérielle sur le coût de l'endettement.

4.30 Rémunérations des dirigeants et jetons de présence

▪ Rémunérations des dirigeants

Les dirigeants d'Altice France incluent principalement les membres du comité exécutif.

Le tableau ci-dessous présente la rémunération allouée aux personnes qui sont, à la clôture, ou qui ont été au cours des exercices présentés, membres du comité exécutif.

Rémunération des dirigeants (en millions d' euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Avantages à court terme (a)	13,9	9,8
Rémunération en actions	-	-
Indemnités de fin de contrat (b)	4,6	-
Rémunération des dirigeants	18,5	9,8

(a) Inclut les salaires bruts (part fixe et part variable) ainsi que les avantages en nature comptabilisés au cours de l'exercice. La variation 2022 versus 2021 correspond au plan d'intéressement à long terme (« LTI ») versé en janvier 2022 couvrants la période courant du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2021.

(b) Concernent quatre membres du comité exécutif ayant quitté leurs fonctions en 2022.

▪ Jetons de présence

Aucun jeton de présence n'a été versé sur la période 2022.

4.31 Entité consolidant les comptes de la Société

Les comptes de la société Altice France sont consolidés par intégration globale dans les comptes consolidés de la société Next Alt S.à r.l..

5 Engagements hors bilan

5.1 Engagements liés aux emprunts obligataires et bancaires

La Société a mis en place en mai 2014 des emprunts obligataires et prêts à terme pour refinancer sa dette historique et financer une partie de l'acquisition de SFR. En juillet 2015, sous la forme d'une tranche additionnelle au sein de la même documentation juridique que les emprunts levés en mai 2014, Altice France a émis un nouveau prêt à terme dans le but de refinancer ses lignes de revolver. Puis pour financer une partie de la distribution de décembre 2015, Altice France a levé une dette à terme en octobre 2015. Cette dernière a aussi été structurée comme une tranche additionnelle de la documentation existante. En avril 2016, Altice France a émis de nouveaux emprunts obligataires et prêts à terme pour refinancer une partie des emprunts levés en 2014. En octobre 2016, Altice France a de nouveau émis des nouvelles tranches de Prêts à Terme. L'ensemble des emprunts émis en 2016 ont été structurés comme des dettes additionnelles dans la documentation existante. En avril et octobre 2017, la Société a procédé à un refinancement de certaines de ses dettes à termes qui ont été structurées comme des dettes additionnelles dans la documentation existante. En juillet et août 2018, la Société a refinancé ses dettes obligataires en euros et en dollars à maturité 2022. En septembre 2019, la Société a refinancé ses obligations à échéance 2024 en euros et en en dollars. En septembre 2020, la Société a émis de nouveaux billets en euros et en dollars à échéance 2029. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, Altice France a refinancé ses obligations en dollars à échéance 2026.

Ces dettes ont été structurées comme des dettes additionnelles dans la documentation existante.

Dans le cadre de ces différents emprunts hébergés dans la même documentation financière, la Société et un certain nombre de ses filiales (SFR, Ypso France, Altice B2B France, SFR Fibre, Numericable US LLC et Numericable US SAS absorbée par Altice France en 2021, Completel, Ypso Finance absorbée par Ypso France, SFR Presse Distribution et SFR Presse) ont nanté certains actifs auprès des banques (titres de participation des sociétés du Groupe, comptes bancaires, prêts intragroupes, marques et fonds de commerce).

Par ailleurs, en cas de changement de contrôle (si une société autre qu'Altice Europe ou affilié d'Altice Europe venait à détenir plus de 51% de l'ensemble d'Altice France), la Société devra proposer le remboursement de sa dette pour un montant équivalent à 101% du montant restant dû sur cette dernière.

Les emprunts bancaires et obligataires prévoient également certaines restrictions qui limitent notamment la capacité de la Société à :

- Contracter ou garantir tout endettement additionnel, sous réserve d'un test de ratio de Levier Net Consolidé (le ratio est de 4,5x pour la totalité de la dette et de 3,25x pour les emprunts obligataires) ;
- Utiliser la ligne de Revolver sous réserve d'un test de ratio de Levier Net Consolidé de 5,25x;
- Réaliser des investissements ou d'autres paiements soumis à restrictions (y compris des dividendes) ;
- Consentir des sûretés ;
- Céder des actifs et des titres de capital de filiales ;
- Conclure certaines transactions avec ses sociétés affiliées ;
- Conclure des accords limitant la capacité de ses filiales à lui verser des dividendes ou le remboursement de prêts et avances intra-groupe ; et
- Réaliser des opérations de fusions ou de consolidation.

5.2 Engagements liés aux contrats de location simple

Les engagements de loyers d'Altice France ont été contractés avec des parties liées (se référer à la note 4.25 - Transactions avec les parties liées).

Les engagements de loyers concernant Altice Campus s'élèvent à 362 millions d'euros.

5.3 Soutien aux filiales

La Société a accordé son soutien financier à certaines de ses filiales.

6 Litiges

La Société est impliquée dans des procédures judiciaires, administratives ou réglementaires dans le cours normal de son activité.

Une provision est enregistrée par la Société dès lors qu'il est jugé probable que de tels litiges entraînent des coûts à la charge de la Société et que le montant de ces coûts peut être raisonnablement estimé. Seuls les procédures et litiges les plus significatifs auxquels la Société est partie sont décrits ci-après.

La Société n'a pas connaissance d'autres procédures gouvernementales, judiciaires ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont la Société est menacé) que celles mentionnées ci-dessous au présent paragraphe, susceptibles d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société.

6.1 Litiges en cours

6.1.1 Litige Fiscal

L'administration fiscale a procédé à des vérifications de comptabilité pour les années fiscales 2014 à 2020. Les principaux redressements fiscaux concernent le montant des reports déficitaires imputés issus des groupes fiscaux précédents, selon le mécanisme d'imputation sur une base élargie, et le niveau des transactions intragroupes ainsi que sa conséquence en matière de CVAE. Altice France conteste un certain nombre de ces redressements et a comptabilisé le montant approprié en provisions dans ses comptes en fonction de l'évaluation de ses risques au 31 décembre 2022.

6.1.2 Réclamation de Free concernant l'acquisition de Virgin Mobile par Altice France

Le 5 avril 2019, Altice France et Altice Luxembourg, entre autres, ont reçu une réclamation de Free déclarant que les pratiques sanctionnées par l'Autorité de la concurrence en novembre 2016 dans l'affaire de la mise en œuvre anticipée par SFR Fibre, SFR et Virgin Mobile avaient entraîné la perte dudit concurrent dans le processus d'appel d'offres pour l'acquisition de Virgin Mobile. Free réclame désormais 216 millions d'euros de dommages et intérêts.

Altice France a déposé une requête au juge pour obtenir certains documents qui permettront à Altice France d'appréhender l'existence, la nature et l'étendue des dommages subis et les montants réclamés par Free. A ce stade, le Groupe conteste fortement le bien-fondé de cette réclamation. L'affaire est toujours en instance.

6.2 Litige clos

6.2.1 Manquement potentiel aux engagements pris par Altice France dans le cadre de la prise de contrôle exclusif de SFR relatifs à l'accord signé par SFR et Bouygues Telecom le 9 novembre 2010 (Faber)

À la suite d'une plainte de Bouygues Telecom, l'Autorité de la concurrence a officiellement ouvert une enquête le 5 octobre 2015 afin d'examiner les conditions dans lesquelles Altice France exécute ses engagements relatifs à l'accord d'investissement conjoint conclu avec Bouygues Telecom pour déployer la fibre optique dans les zones très denses. Une séance devant le collège de l'Autorité de la Concurrence s'est tenue le 22 novembre, puis le 7 décembre 2016. Le 8 mars 2017, l'Autorité de la concurrence a prononcé une sanction pécuniaire de 40 millions d'euros à l'encontre d'Altice et d'Altice France, pour ne pas avoir respecté les engagements prévus par la Convention Faber « au moment de l'acquisition de SFR par NC Numericable (désormais SFR Fibre). Ce montant a été comptabilisé dans les comptes au 31 mars 2017 et a été versé au cours du deuxième trimestre 2017. L'Autorité de la Concurrence a également imposé des injonctions (nouveau calendrier comprenant des niveaux de réalisation, avec une pénalité progressive, afin de fournir tous les points d'accès en souffrance).

Un référé a été déposé le 13 avril 2017 devant le Conseil d'État. Le juge en référé du Conseil d'État a dit qu'il n'y avait pas lieu à référé. Le 28 septembre 2017, le Conseil d'État a rejeté la demande d'annulation de la décision de l'Autorité de la Concurrence demandée par le Groupe Altice et Altice France.

Le 28 octobre 2019, l'Autorité de la concurrence a retiré une partie des injonctions de SFR pour l'avenir. Le 15 mars 2022, l'équipe d'enquête de l'Autorité de la concurrence a publié un rapport alléguant qu'Altice France n'avait pas respecté les injonctions. Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, l'Autorité de la concurrence a conclu dans une décision n°22- D- 15 du 29 septembre 2022 qu'Altice France n'a pas correctement exécuté les injonctions et infligé une amende de 75 millions d'euros à Altice Luxembourg et Altice France correspondant à l'apurement (i) des astreintes et (ii) de l'amende infligée pour non-respect des injonctions non soumises à astreinte.

Enfin, à la demande d'Altice France, l'Autorité de la concurrence a levé l'ensemble des injonctions restantes prononcées en 2017, estimant que, pour l'avenir, leur maintien n'était pas justifié.

6.2.2 Free contre RMC Découverte, Diversité TV France, BFM Business TV, NextRadioTV, SFR, Altice France

Suite au différend intervenu en 2019 entre Free et certaines chaînes du Groupe concernant leur distribution en clair, et les messages diffusés par celles-ci portant sur la fin de leur distribution par Free, cette dernière les a assignés le 11 décembre 2020 devant le tribunal de commerce de Paris, afin notamment d'obtenir la condamnation solidaire des sociétés du groupe à payer :

- 0,8 million d'euros en réparation du préjudice subi du fait de prétendues pratiques restrictives de concurrence ;
- 14,4 millions d'euros en réparation de prétendus actes de concurrence déloyale ;
- 1,9 million d'euros en réparation du prétendu préjudice moral né de ces actes de concurrence déloyale ;
- 0,2 million d'euros au titre de l'article 700 du Code de procédure civile ;

et la publication de toutes les décisions défavorables dans différents médias ainsi que sur le site internet du Groupe.

Le Groupe a contesté le bien-fondé de cette réclamation. Ce litige en cours a été réglé par la signature d'un protocole d'accord le 21 octobre 2022.

7 Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

7.1 Modification de la dette et extension de maturité

Le 31 janvier 2023, Altice France a prolongé avec succès 75%, soit 5,9 milliards d'euros (équivalent), de ses échéances de prêts à terme 2025 et 2026 jusqu'en août 2028. Par ailleurs, Altice France a levé 150 millions d'euros de nouveaux prêts à terme. Parallèlement, Altice France a prolongé sa ligne de crédit renouvelable (RCF) de 1 milliard d'euros jusqu'en janvier 2028, avec le soutien de ses banques partenaires.

Cette opération est en ligne avec la stratégie de gestion proactive de la dette du Groupe visant à optimiser sa structure de capital. Suite à cette opération, Altice France n'a pas d'échéance significative avant 2027. La maturité moyenne de la dette d'Altice France passe à 5,3 ans, contre 4,7 ans auparavant. Les nouveaux prêts à terme, à échéance août 2028, se composent (i) d'un prêt à terme de 4,3 milliards de dollars souscrits à un taux de SOFR + 5,50% et (ii) d'un prêt à terme de 1,7 milliard d'euros souscrits à un taux d'Euribor+5,50%.

8 Annexes

Créances et dettes

État des créances (en milliers d'euros)	Montant brut	À un an au plus	À plus d'un an	
Créances rattachées à des participations	6 896 167	51 731	6 844 436	
Autres immobilisations financières	616 662	192 906	423 756	
Total des créances liées à l'actif immobilisé	7 512 829	244 637	7 268 192	
Autres créances clients	534 910	534 910	0	
Personnel et comptes rattachés	0	0	0	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	127	127	0	
État et autres collectivités publiques				
< Impôts sur les bénéfices	0	0	0	
< Taxe sur la valeur ajoutée	42 460	42 460	0	
< Etat – divers	486	486	0	
Groupes et associés	4 061 029	3 653 342	407 688	
Débiteurs divers	47 064	47 064	0	
Total créances liées à l'actif circulant	4 686 077	4 278 389	407 688	
Charges constatées d'avance	44 040	44 040	0	
TOTAL DES CRÉANCES	12 242 947	4 567 068	7 675 879	
État des dettes (en milliers d'euros)	Montant brut	À un an au plus	À plus d'un an et - de cinq ans	À plus de cinq ans
Autres emprunts obligataires	(12 181 560)	(125 987)	(3 683 834)	(8 371 739)
Emprunts auprès des établissements de crédits moins de 1 an à l'origine	(8 744)	(8 744)	0	0
Emprunts auprès des établissements de crédits plus de 1 an à l'origine	(6 871 405)	(307 147)	(6 564 258)	0
Emprunts et dettes financières divers	(918 360)	0	0	(918 360)
Fournisseurs et comptes rattachés	(543 420)	(543 420)	0	0
Personnel et comptes rattachés	(9 605)	(9 605)	0	0
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	(3 073)	(3 073)	0	0
État et autres collectivités publiques				
< Impôts sur les bénéfices	(3 480)	(3 480)	0	0
< Taxe sur la valeur ajoutée	(86 567)	(86 567)	0	0
< Autres impôts	(8 610)	(8 610)	0	0
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0	0	0	0
Groupes et associés	(881 879)	(881 879)	0	0
Autres dettes	(155 727)	(155 727)	0	0
Instruments financiers dérivés - Passif	(555 911)	0		(555 911)
Produits constatés d'avance	(822 590)	(9 431)	(813 159)	0
TOTAL DES DETTES	(23 050 930)	(2 143 669)	(11 061 252)	(9 846 010)

Charges à payer

<i>(en milliers d'euros)</i>	Montant
Autres emprunts obligataires	125 987
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	64 721
Emprunts et dettes financières diverses	88 360
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	222 098
Dettes fiscales et sociales	18 036
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés	0
Groupes et associés	2 824
Autres dettes	12 590
Total	534 616

Produits à recevoir

<i>(en milliers d'euros)</i>	Montant
Créances rattachées à des participations	20 014
Autres immobilisations financières	16 989
Créances clients et comptes rattachés	265 897
Autres créances	0
Groupes et associés	13 309
Créances fiscales et sociales	1
Disponibilités	8 744
Total	324 955

Liste des filiales et des participations

Filiales & Participations (en milliers d'euros)	Capital	Autres capitaux propres avant affectations	Quote-part du capital	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis non encore remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxe du dernier exercice écoulé	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société en cours d'exercice
				Brute	Nette					
A - Renseignements détaillés										
Filiales (+ de 50% du capital détenu par la société)										
Numericable US LLC	94 019	234	100,00%	94 019	94 019	0	0	0	235	0
SFR	3 423 266	2 459 687	100,00%	4 982 400	4 982 400	5 526 840	0	9 272 637	422 433	0
Ypso France	74 707	316 376	100,00%	3 023 959	3 023 959	2 255 651	0	0	(44 573)	0
SFR 15	1	(1)	100,00%	1	0	0	0	0	(1)	0
SFR Presse	22 001	(3 684)	100,00%	120 292	18 317	0	0	3 347	(3 804)	0
ALTICE TECHNICAL SERVICES FR	12	(17 973)	100,00%	174 846	174 846	37 277	0	0	32 773	0
ALTICE CUSTOMER SERVICES	24 235	5 817	65,00%	30 048	30 048	16 096	0	0	2 304	10 530
ALTICE BLUE TWO	149 067	32 971	100,00%	182 833	182 833	234 981	0	3 124	14 986	34 434
ERT Holding France	4 046	12 466	100,00%	226 309	226 309	20 377	0	1 756	(1 025)	0
Prixtel	383	8 529	100,00%	5 329	5 329	0	0	46 242	5 669	0
Altice Content France	1	(758)	100,00%	1	1	0	0	0	(789)	0
Group News Participations	286 504	(158 831)	100,00%	797 047	797 047	244 500	0	5 101	(33 443)	0
CORIOLIS	3 000	23 078	100,00%	459 667	459 667	0	0	1 052	22 778	0
SYMA	18 000	(12 705)	100,00%	63 695	63 695	28 595	0	30 699	(8 010)	0
AFONE PARTICIPATIONS	301	16 554	100,00%	108 966	108 966	0	0	54 583	7 633	0
Participations (10 à 50% du capital)										
XpFibre NETWORK HOLDING	1 760 826	1 357 104	50,01%	1 385 953	1 385 953	298 860	0	0	(16 327)	0
Participations (-10% du capital)										
SRR	3 375	178 999	0,01%	0	0	0	0	195 065	37 281	0

B - Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations non reprises au A.

Filiales Françaises (ensemble)

Filiales Etrangères (ensemble)

Participations dans des sociétés Françaises

Altice France S.A.

Comptes Annuels au
31 décembre 2022



Altice France
16, rue du Général Alain de Boissieu
75015 Paris

Bilan actif

<i>(en milliers d'euros)</i>		31.12.2022		31.12.2021	
		Brut	Amortissements & Provisions	Net	Net
Capital souscrit non appelé	(I)				
Frais d'établissement		62	62	0	0
Autres immobilisations incorporelles		115	87	28	57
Total immobilisations incorporelles		177	149	28	57
Autres participations		11 655 362	101 975	11 553 387	10 985 184
Créances rattachées à des participations		6 896 167		6 896 167	6 550 984
Autres immobilisations financières		616 662		616 662	563 987
Total immobilisations financières		19 168 191	101 975	19 066 216	18 100 155
Total Actif Immobilisé	(II)	19 168 368	102 125	19 066 244	18 100 212
Avances et acomptes versés sur commandes		11 919		11 919	7 919
Clients et comptes rattachés		534 910		534 910	438 605
Autres créances		4 151 166		4 151 166	3 985 900
Total créances		4 686 077	0	4 686 077	4 424 505
Valeurs mobilières de placement		1		1	1
Instruments financiers dérivés - Actif		232 422		232 422	232 422
Disponibilités		22 374		22 374	81 542
Total Trésorerie		254 797		254 797	313 965
Charges constatées d'avance		44 040		44 040	52 615
Total Actif circulant	(III)	4 996 833	0	4 996 833	4 799 004
Frais d'émission d'emprunt à étaler	(IV)				
Primes de remboursement des obligations	(V)				
Écarts de conversion et différence de réévaluation - Actif	(V)	1 271 353		1 271 353	368 650
Total Général	(I à VI)	25 436 554	102 125	25 334 430	23 267 866

Bilan passif

<i>(en milliers d'euros)</i>		31.12.2022	31.12.2021
Capital social ou individuel (dont versé :)		443 707	443 707
Primes d'émission, de fusion, d'apport...		168 319	168 319
Réserve légale		44 371	44 371
Autres réserves		1 018 794	0
Report à nouveau		255	255
Acompte sur dividende		0	0
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		505 005	1 018 794
Total capitaux propres	(I)	2 180 450	1 675 445
Produit des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
Total autres fonds propres	(II)		
Provisions pour risques		6 892	3 540
Provisions pour charges		96 158	606 300
Total provisions pour risques et charges	(III)	103 050	609 840
Autres emprunts obligataires		12 181 560	11 746 396
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		6 880 150	6 609 979
Emprunts et dettes financières divers		918 360	4 844
Total Dettes financières		19 980 070	18 361 219
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		543 420	474 604
Dettes fiscales et sociales		111 334	92 395
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		0	0
Autres dettes		1 037 605	1 344 697
Total Dettes d'exploitation		1 692 360	1 911 697
Instruments financiers dérivés - Passif		555 911	437 447
Produits constatés d'avance		822 590	272 184
Total dettes	(IV)	23 050 930	20 982 546
Écarts de conversion et différence de réévaluation - Passif	(V)	0	35
Total Général	(i à v)	25 334 430	23 267 866

3 Années

Créances et dettes

État des créances <i>(en milliers d'euros)</i>	Montant brut	À un an au plus	À plus d'un an	
Créances rattachées à des participations	6 896 167	51 731	6 844 436	
Autres immobilisations financières	616 662	192 906	423 756	
Total des créances liées à l'actif immobilisé	7 512 829	244 637	7 268 192	
Autres créances clients	534 910	534 910	0	
Personnel et comptes rattachés	0	0	0	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	127	127	0	
État et autres collectivités publiques				
< Impôts sur les bénéfices	0	0	0	
< Taxe sur la valeur ajoutée	42 460	42 460	0	
< Etat – divers	486	486	0	
Groupes et associés	4 061 029	3 653 342	407 688	
Débiteurs divers	47 064	47 064	0	
Total créances liées à l'actif circulant	4 686 077	4 278 389	407 688	
Charges constatées d'avance	44 040	44 040	0	
TOTAL DES CRÉANCES	12 242 947	4 567 068	7 675 879	
État des dettes <i>(en milliers d'euros)</i>	Montant brut	À un an au plus	À plus d'un an et - de cinq ans	À plus de cinq ans
Autres emprunts obligataires	(12 181 560)	(125 987)	(3 683 834)	(8 371 739)
Emprunts auprès des établissements de crédits moins de 1 an à l'origine	(8 744)	(8 744)	0	0
Emprunts auprès des établissements de crédits plus de 1 an à l'origine	(6 871 405)	(307 147)	(6 564 258)	0
Emprunts et dettes financières divers	(918 360)	0	0	(918 360)
Fournisseurs et comptes rattachés	(543 420)	(543 420)	0	0
Personnel et comptes rattachés	(9 605)	(9 605)	0	0
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	(3 073)	(3 073)	0	0
État et autres collectivités publiques				
< Impôts sur les bénéfices	(3 480)	(3 480)	0	0
< Taxe sur la valeur ajoutée	(86 567)	(86 567)	0	0
< Autres impôts	(8 610)	(8 610)	0	0
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0	0	0	0
Groupes et associés	(881 879)	(881 879)	0	0
Autres dettes	(155 727)	(155 727)	0	0
Instruments financiers dérivés - Passif	(555 911)	0		(555 911)
Produits constatés d'avance	(822 590)	(9 431)	(813 159)	0
TOTAL DES DETTES	(23 050 930)	(2 143 669)	(11 061 252)	(9 846 010)

Charges à payer

<i>(en milliers d'euros)</i>	Montant
Autres emprunts obligataires	125 987
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	64 721
Emprunts et dettes financières diverses	88 360
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	222 098
Dettes fiscales et sociales	18 036
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés	0
Groupes et associés	2 824
Autres dettes	12 590
Total	534 616

Produits à recevoir

<i>(en milliers d'euros)</i>	Montant
Créances rattachées à des participations	20 014
Autres immobilisations financières	16 989
Créances clients et comptes rattachés	265 897
Autres créances	0
Groupes et associés	13 309
Créances fiscales et sociales	1
Disponibilités	8 744
Total	324 955

Liste des filiales et des participations

Filiales & Participations (en milliers d'euros)	Capital	Autres capitaux propres avant affectations	Quotes-part du capital	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis non encore remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxe du dernier exercice écoulé	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société en cours d'exercice
				Brute	Nette					
A - Renseignements détaillés										
Filiales (+ de 50% du capital détenu par la société)										
Numeable US LLC	94 019	234	100,00%	94 019	94 019	0	0	0	235	0
SFR	3 423 266	2 459 687	100,00%	4 982 400	4 982 400	5 526 840	0	9 272 637	422 433	0
Ypso France	74 707	316 376	100,00%	3 023 959	3 023 959	2 255 651	0	0	(44 573)	0
SFR 15	1	(1)	100,00%	1	0	0	0	0	(1)	0
SFR Presse	22 001	(3 684)	100,00%	120 292	18 317	0	0	3 347	(3 804)	0
ALTICE TECHNICAL SERVICES FR	12	(17 973)	100,00%	174 846	174 846	37 277	0	0	32 773	0
ALTICE CUSTOMER SERVICES	24 235	5 817	65,00%	30 048	30 048	16 096	0	0	2 304	10 530
ALTICE BLUE TWO	149 067	32 971	100,00%	182 833	182 833	234 981	0	3 124	14 986	34 434
EKT Holding France	4 046	12 466	100,00%	226 309	226 309	20 377	0	1 756	(1 025)	0
Prixtel	383	8 529	100,00%	5 329	5 329	0	0	46 242	5 669	0
Alice Content France	1	(758)	100,00%	1	1	0	0	0	(789)	0
Group News Participations	286 504	(158 831)	100,00%	797 047	797 047	244 500	0	5 101	(33 443)	0
CORLIOLIS	3 000	23 078	100,00%	459 667	459 667	0	0	1 052	22 778	0
SYMA	18 000	(12 705)	100,00%	63 695	63 695	28 595	0	30 699	(8 010)	0
AFONE PARTICIPATIONS	301	16 554	100,00%	108 966	108 966	0	0	54 583	7 633	0
Participations (10 à 50% du capital)										
XpFibre NETWORK HOLDING	1 760 826	1 357 104	50,01%	1 385 953	1 385 953	298 860	0	0	(16 327)	0
Participations (-10% du capital)										
SFR	3 375	178 999	0,01%	0	0	0	0	195 065	37 281	0
B - Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations non reprises au A.										
Filiales Françaises (ensemble)										
Filiales Etrangères (ensemble)										
Participations dans des sociétés Françaises										